

1660 Château-d'Oex, le 14 juin 2017

Rapport de la commission gestion-finances concernant le préavis 09/2017 « Comptes communaux 2016 »

Table des matières - Présentation des comptes communaux

Rapport de gestion, commentaires généraux par chapitre	p	2 à 74
Bilan	p	80 à 89
Ecarts.....	p	128 à 141
Comptes de fonctionnement.....	p	90 à 127
Tableau des investissements	p	142 à 145
Engagements hors bilan.....	p	146 à 147
Résumé des comptes.....	p	148 à 157
Analyse des finances communales	p	en suivant

Introduction

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission gestion-finances (ci-après CoGeFi), composée de Mesdames Céline Baux (présidente), Anastasia Andrey, Valérie Isoz ainsi que de Messieurs Xavier Ecoffey, Fred-Paulin Gétaz, Maxime Lenoir, Alain Rossier et Raymond Vuadens (rapporteur) s'est réunie les 11 mai (présentation du préavis 09/2017 par une délégation de la Municipalité), 17, 24 et 30 mai 2017 (séance plénière avec la Municipalité et les chefs de service), ainsi que les 7 et 14 juin 2017 pour examiner les éléments des « Comptes communaux 2016 » proposés par notre Municipalité à l'intention du Conseil communal.

Conformément à l'article 37 du Règlement du Conseil communal, notre commission a examiné les comptes qui lui sont soumis.

Lors de la séance de présentation du préavis no 09/2017 par une délégation municipale, les éléments suivants nous ont été communiqués :

- Notre boursier nous propose tout d'abord une nouvelle méthode de présentation des comptes par thèmes, plus logique qu'auparavant ; cette manière de faire devrait faciliter la compréhension des finances communales
- Le budget 2016 prévoyait un déficit de CHF 607'353.00 ; il a pu être ramené à CHF 166'207.68. Ce résultat ne témoigne pas d'une réelle amélioration de l'état de nos finances, mais de faits ponctuels qui tempèrent de manière positive, mais provisoire, l'état de nos comptes (par des prélèvements à

des fonds de réserve, et un gain comptable sur la vente d'un terrain). En 2016, notre Commune a dépensé CHF 1'414'604.92 de plus que ce que le cash flow/marge d'autofinancement nous le permettait. Le montant de notre endettement effectif s'élève à CHF 37'624'541.70, tandis que l'endettement prévisionnel qui comprend les préavis votés au 31.12.2016 s'élève à CHF 41'548'898.60

- Des montants, de l'ordre de CHF 213'684.18, ont du être attribués à des fonds de réserve (c'est-à-dire au comptes 45 et 46), alors qu'en contrepartie, CHF 650'604.16 ont été prélevés sur des fonds de réserve (comptes 32, 35, 46 et 65)
- L'année 2016 a été marquée par le gros investissement du Nouveau Collège Henchoz ; notre exécutif exprime à la CoGeFi son intention de procéder à des investissements nettement plus modestes pour les années à venir
- A l'avenir, la Municipalité se verra obligée de présenter des budgets équilibrés au législatif. Il est interdit d'emprunter pour le fonctionnement courant de la Commune ; seuls les investissements passeront par voie de préavis et pourront être l'objet d'emprunts, si nécessaire
- Un travail est en cours, au niveau des trois communes du Pays-d'Enhaut, pour revoir le mode de financement des infrastructures touristiques de notre vallée

Nous avons également pu prendre connaissance des rapports et analyses des comptes 2016, fournis par Messieurs Pierre Busset et Julien Busset. Quelques éléments sont portés maintenant à la connaissance des Conseillères et Conseillers. D'autres seront repris en conclusion de ce rapport :

- Hormis des recommandations d'ordre technique, l'équipe de la Bourse et notre Municipal des finances reçoivent des félicitations pour le travail d'excellente qualité réalisé tout au long de l'année ; nous relevons avec plaisir que le suivi des amortissements obligatoires a par exemple été jugé parfait
- Les réviseurs recommandent d'effectuer une évaluation de la participation TCO SA (qui semble trop élevée au vu des évènements récents) et de comptabiliser une provision le cas échéant ; ils suggèrent également de mandater un expert afin de déterminer la valeur des terrains achetés à TCO SA, des différences importantes étant constatées entre les estimations fiscales, comptables et ECA

La CoGeFi tient à remercier la Municipalité pour ses réponses franches et constructives. Elle a reçu la totalité des informations demandées, sans aucune restriction. Elle remercie aussi sincèrement l'équipe de la bourse pour les optimisations constantes effectuées dans le but de rechercher les taux d'emprunts les plus bas.

La CoGeFi remercie la Municipalité et les Chefs de service pour la présentation de ce document des comptes communaux 2016, complet, clair et informatif. Ses remerciements vont également à l'ensemble du personnel communal, pour son engagement et la qualité de son travail.

Rapport de gestion, commentaires généraux par chapitre

Questions et réponses se rapportant à ce chapitre, de la page 2 à la page 74.

1. Administration

Page 34 « Pays-d'Enhaut Tourisme » :

Question : Peut-on chiffrer les retombées du forfait « Plume » ? En fonction de l'actualité, comment ce forfait va-t-il évoluer ?

Réponse : Chiffres des ventes pour l'hiver 2015/2016 = 503, hiver 2016/2017 = 350. A ce sujet, on peut relever qu'il a manqué un hébergement durant le dernier hiver et que le forfait n'a pas pu être vendu entre Noël et Nouvel-An par manque de neige. Le bilan après deux saisons montre que ce forfait a permis de développer un produit commun pour la destination Pays-d'Enhaut, que le prix est attractif et concurrentiel. Pour l'hiver 2017/2018, le produit doit être complètement revu, en conservant le principe de base et en développant les produits sur trois axes principaux : sports d'hiver, art de vivre, loisirs.

Remarque : La CoGeFi encourage les instances concernées à ne pas oublier le ski, de par la présence des installations à La Lécherette, à Rougemont et à la Landi.

2. Finances

Le tableau des ratios sera analysé dans le chapitre « Analyse des finances communales »

3. Domaines et bâtiments

Page 44 « Bâtiments d'Oex Au Village » :

Question : Quel est le devenir des locaux précédemment occupés par M. Pierre-Alain Rossier ?

Réponse : Actuellement occupé comme garde-meuble suite à des expulsions (2 appartements). Contient également une partie du matériel de la Maison pour tous. Le local qui présentait des dégâts dû à la mэрule a été assaini et ces travaux ont permis de stopper ce champignon. Les discussions sont en cours avec un acheteur. Toutefois, si cette vente ne se réalise pas, ces locaux seront remis en location.

Page 46 « L'Etambeau » :

Question : Le PPA a-t-il été validé dans les délais par le Conseil d'Etat ?

Réponse : Approbation préalable le 16 juin 2017, sous réserve du droit des tiers (référendum à annoncer dans les 10 jours dès le 18 mai 2017, date de l'affichage au pilier public).

4. Travaux

Page 55/56 « Constructions » :

Question : Quel est le processus de renouvellement des membres de la commission de construction ?

Réponse : Font partie d'office de cette commission : le municipal en charge de l'urbanisme et des constructions, le chef de service des travaux et construction, le technicien responsable de l'urbanisme. Les trois autres membres sont désignés par la municipalité (un géomètre, deux représentants du domaine de la construction).

Remarque : Le processus de renouvellement est en cours, tout en veillant à conserver des connaissances parmi les membres de la commission. La CoGeFi encourage ce renouvellement.

Page 61 « Modification de la législation fédérale sur la protection des eaux » :

Question : Quel serait l'investissement nécessaire pour éviter la taxe de CHF 9.00 mentionnée ? Ce montant est-il répercuté sur la taxe d'épuration payée par les propriétaires ?

Réponse : La commune de Château-d'Œx n'est pas soumise à l'obligation de traiter les micropolluants (le récepteur « Sarine » permet de les absorber) mais doit légalement s'acquitter de la taxe de CHF 9.00/hab. raccordé à l'épuration. Ce montant alimente un fonds de rénovation des installations de traitement des micropolluants. Il est perçu depuis 2016 pour une période de vingt ans. Ces charges sont portées dans le chapitre 4600 et sont autofinancées.

Remarque : Les taxes pour l'épuration n'ont pas été augmentées, les coûts ci-dessus pouvant être absorbés par les comptes du centre budgétaire « Epuration ».

5. Instruction publique et cultes

Aucune remarque

6. Sécurité publique

Aucune remarque

7. Service social

Aucune remarque

Bilan

Questions et réponses se rapportant à ce chapitre, de la page 80 à la page 89.

Page 81 « Placements du patrimoine financier », compte 9123.003 :

Question : Allez-vous suivre les recommandations de la fiduciaire en ce qui concerne le patrimoine immobilier des installations utilisées par TCO SA ? Quelles solutions (vente, revalorisation des bâtiments) envisagez-vous ? Quelles seront les conséquences financières pour la Commune ? Est-il possible de répartir la perte sur plusieurs années ?

Réponse : Le patrimoine immobilier des installations utilisées par TCO figure au bilan pour un montant de CHF 3'241'300.00, alors que la valeur d'estimation fiscale est de CHF 933'000.00. S'agissant de patrimoine financier, c'est la valeur au bilan qui devra être amortie en fonction des solutions trouvées (vente, revalorisation, transfert au patrimoine administratif, ...), la différence constituant soit une perte, soit un gain immobilier. Il s'agit avant tout de connaître la décision que TCO SA prendra lors de son assemblée générale ou extraordinaire, puis de déterminer les affectations possibles et dans quel laps de temps elles pourront se faire afin de déterminer une nouvelle valeur à porter au bilan. Ce travail ne pourra se faire qu'avec l'aide d'un expert. La commune, en fonction de ses résultats financiers, peut procéder à des amortissements supplémentaires.

Remarque : La CoGeFi avait déjà relevé ce point lors du rapport des comptes de l'année 2015

Page 84 « Autres subventions & participations à amortir », compte 9165.052 :

Question : Pourquoi un mouvement financier sur ce compte ? De quoi s'agit-il ?

Réponse : Il s'agit d'une part de l'amortissement obligatoire de CHF 25'000 et d'autre part d'un montant en faveur de l'école de ski pour le deuxième canon à neige et une pompe pour le parc des neiges à la Landi.

Page 88 « Fonds de réserve », comptes 9282.004 & 9282.010 :

Question : De quoi s'agit-il ?

Réponse :

9282.004 Fonds Groupe E Mts-Chevreuil – diversification : il s'agit à l'origine d'un fonds destinés à la rénovation des Monts-Chevreuil. Par la suite, la commune a obtenu l'autorisation du Groupe E de pouvoir élargir l'utilisation de ce fonds en faveur d'une diversification touristique.

9282.010 Fonds de démantèlement : Il s'agit à l'origine d'un fonds constitué lors de la vente du restaurant des Monts-Chevreuil (CHF 100'000) en vue du démantèlement des installations. A noter que la commune s'est engagée à la « vente des installations, terrains et bâtiments nécessaires à l'exploitation du site des Monts-Chevreuil pour le prix de CHF 1.00, la commune assumant la responsabilité du démontage des installations, pour une durée de 15 ans dès la signature de l'acte. » (Préavis no 10/2004).

Ecart

Questions et réponses se rapportant à ce chapitre, de la page 128 à la page 141.

Page 136, « Amendes », compte 437.000 :

Question : Comme il y a un arrangement avec la Gendarmerie pour les infractions de parcage autour du Parc des Sports, cet arrangement pourrait-il être étendu à d'autres secteurs de la Commune ?

Réponse : La sécurité publique a, en effet, sollicité l'appui de la Gendarmerie pour les stationnements gênants / non autorisés (hors case) dans la zone de rencontre 20 km/heure du Parc des Sports ainsi que celle de la Place du Village. Toutefois, cet appui ne permet pas d'améliorer les recettes du compte « 437.000 Amendes » car les amendes infligées par la Gendarmerie renflouent les recettes cantonales et non communales. L'emploi du temps de l'assistant de sécurité publique ne lui permet pas de contrôler régulièrement le stationnement (parkings - zones délimitées - routes ouvertes - horodateurs) sur l'entier du territoire communal. Si la CoGeFi souhaite que les recettes de ce poste augmentent, il serait opportun de renforcer la sécurité publique par l'engagement d'un assistant de sécurité publique à temps partiel. A noter que le compte « 437.000 Amendes » comprend les amendes impôts (zéro CHF en 2016, budget 2016 CHF 2'700) et les amendes municipales pour un montant de CHF 15'138.85.

Remarque : La CoGeFi préconise la recherche de solutions afin de réduire les incivilités de parcage.

Comptes de fonctionnement

Questions et réponses se rapportant à ce chapitre, de la page 90 à la page 127.

Page 94, « MOB TCO SA », comptes 1800/351.000 & 365.700 :

Question : Pouvez-vous nous expliquer comment sont facturées les charges liées aux transports publics desservant notre vallée ?

Réponse :

Compte 351.000 – Il s'agit de l'indemnisation des lignes de trafic régional. La répartition du montant de la contribution financière du Canton en faveur des lignes de trafic régional, ainsi que la participation financière à charge des bassins et des communes y relative en vertu des articles 14 à 16 de la loi sur la mobilité et les transports publics (LMTP ; RSV 740.21) ont été établies de manière définitive pour l'exercice 2016.

Compte 365.700 – Il s'agit de la participation financière à TCO pour CHF 350'000, de l'achat des cartes journalières pour CHF 26'833.30 ainsi que de la participation aux transports à BDG pour CHF 13'915.00.

Page 94, « Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation », compte 1900/316.000 :

Question : La tendance à la hausse va-t-elle se confirmer ? Y a-t-il moyen de contenir ces augmentations répétées ?

Réponse : La tendance à la hausse se confirme clairement. D'une part en raison des multiples mesures de sécurité qui doivent être mises en place pour se protéger des virus, chevaux de Troie, phishing, etc. mais également en raison des règles drastiques sur la protection des données personnelles. D'autre part, la cyberadministration est en plein développement sur le plan cantonal et fédéral et nous oblige à utiliser des logiciels compatibles (pour autant naturellement que la commune veuille garder ces services) et à effectuer les mises à jour indispensables. Enfin, les réductions de personnel entreprises ces dernières années ont nécessité un recours accru à l'informatique.

Pour tenter de contenir ces frais, de plus en plus de communes font établir des contrats de maintenance, travaillent par leasing et/ou sur des serveurs externes. Une demande d'offre est par exemple en cours pour un forfait maintenance chez OFISA.

Page 95, « Dégrèvements et défalcatons », compte 2100/330.100 :

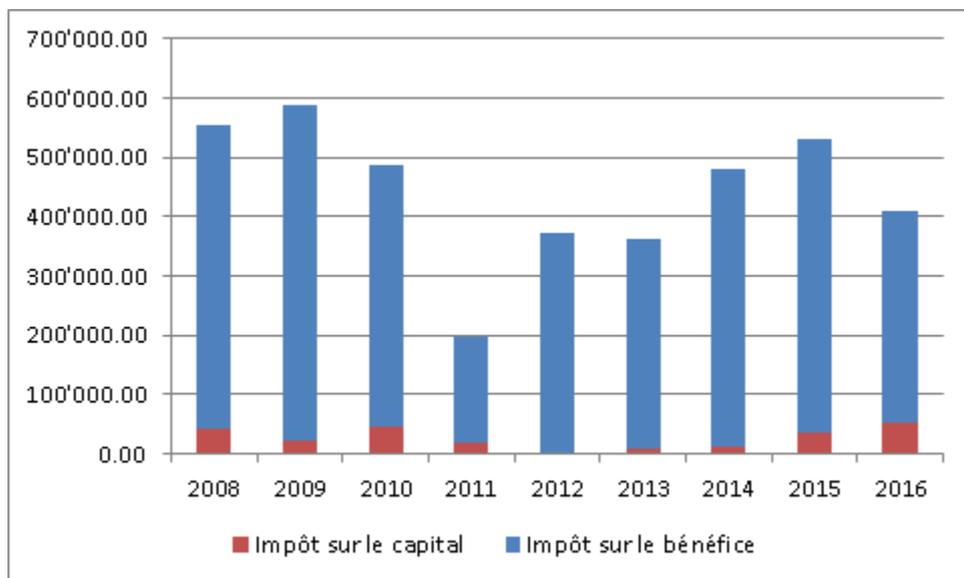
Question : Quelles explications donnez-vous à cette hausse des dégrèvements et défalcatons ? Comment est déterminé ce montant ? Si nous comprenons bien le rapport de la fiduciaire, le chiffre du compte 9282.001 (bilan, page 88) devrait être plus élevé, comment vous positionnez-vous ?

Réponse : Le montant des provisions sur créances d'impôt au 31.12 est établi par l'ACI. Il tient compte des provisions des contribuables en contentieux « Perception », des provisions des contribuables en contentieux « Taxation » et des provisions sur les créances des débiteurs non provisionnés et ayant une limite de paiement > 90 jours. Les dégrèvements et défalcatons sur impôts effectifs en 2016 se montent à CHF 188'026.66. Le fonds 9282.001 devrait être réapprovisionné une fois la commune revenue à meilleure fortune.

Page 95, « Impôt sur le bénéfice PM », compte 2100/401.100 :

Question : A quoi est due la diminution des impôts sur ce compte ?

Réponse : Il s'agit de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (entreprises) qui enregistre de grandes fluctuations. Cf graphique.



Page 107, « Loyer des immeubles du patrimoine administratif », compte 3513/427.100 :

Question : Avez-vous des projets concernant la location de l'ancienne salle de classe de L'Etivaz ?

Réponse : Etude en cours afin de connaître le coût d'une transformation de la classe d'école en studio.

Page 114, « Parking du Village » & « Parking de La Brayé (DDP) », comptes 3540 & 3541 :

Question : Y a-t-il volonté d'arriver à l'équilibre ?

Réponse : La volonté de la municipalité est d'arriver à équilibrer le fonctionnement. Si l'on considère les charges et revenus de fonctionnement épuré des deux parkings (déduction faite des amortissements comptables), les charges se montent à CHF 96'165.85 (CHF 238'665.85 – CHF 142'500.00) alors que les recettes additionnées s'élèvent à CHF 94'047.20. Il manque donc environ CHF 2'000 à CHF 2'500 par année pour atteindre l'équilibre budgétaire du compte de fonctionnement épuré.

Tableau des investissements

Questions et réponses se rapportant à ce chapitre, de la page 142 à la page 145.

Aucune remarque

Engagements hors bilan

Questions et réponses se rapportant à ce chapitre, pages 146 à 147.

Aucune remarque

Résumé des comptes

Questions et réponses se rapportant à ce chapitre, pages 148 à 157.

Aucune remarque

Analyse des finances communales

Questions et réponses se rapportant à ce chapitre

Analyse des ratios :

Chaque conseillère et conseiller a pu prendre connaissance des différents ratios, habituellement utilisés pour l'analyse des finances communales, ceci en page 41 du préavis et dans le chapitre « Analyse des finances communales ». Pour rappel, voici un résumé de ces différents ratios :

- Marge d'autofinancement/Endettement net (MA/EN) : 4.38 % (= insuffisant)
- Marge d'autofinancement/Revenus de fonctionnement épurés (MA/RFE) : 7.47 % (= insuffisant)
- Intérêts passifs/Revenus de fonctionnement épurés (INP/RFE) : 2.72 % (= bon)
- Marge d'autofinancement/Dépenses d'investissement nettes (MA/DIN) : 51.56 % (= moyen)
- Quotité de la dette brute (Emprunts/RFE) : 188.28 % (= mauvais)

Ces résultats moyens, voir mauvais pour certains, confirment que la Commune assume actuellement un fort endettement, lié aux investissements importants réalisés ces dernières années. Il est donc difficile d'autofinancer ces investissements, d'où le recours à l'emprunt, qui contribue à augmenter l'endettement net au bilan. En ce qui concerne l'indice de la quotité de la dette brute, nous rappelons que la limite à ne pas dépasser se situe à 250 % (pour mémoire, en 2011, notre Commune avait un taux de 147.55 %).

Conclusions et appréciation générale sur les « Comptes communaux 2016 » faisant l'objet du préavis 09/2017

D'un point de vue purement comptable, la CoGeFi constate que seule la conjugaison de différents efforts permettra à notre Commune d'améliorer l'état de ses finances. Il y a lieu de travailler autant sur les recettes que sur les dépenses, par des mesures pour certaines probablement impopulaires.

Nos concitoyens ont déjà l'impression que bien des mesures ont été mises en place pour restreindre ce qui peut être considéré comme un service normal à la communauté. Pour quelques années encore, ces restrictions vont perdurer et devront être accompagnées d'un travail de communication, autant par la Municipalité que par les membres du Conseil communal.

Les décisions prises au sujet de TCO SA vont avoir des conséquences qu'il est encore difficile de mesurer (perte de recettes directes et indirectes). La CoGeFi exprime à ce titre son souhait de voir réévalués les actifs qui concernent TCO SA au bilan, soit la somme inscrite aux comptes 9120.001 et 9123.003.

La CoGeFi relève que les charges sont bien maîtrisées, dans le respect du budget voté par le Conseil Communal. Néanmoins, notre commission réitère ses remarques de l'année dernière en affirmant qu'il est

prioritaire de désendetter les finances communales. Elle invite la Municipalité à continuer ses efforts d'économies tout en maintenant une politique économique dynamique valorisant les infrastructures communales.

Remarques sur des points particuliers de la gestion et des finances communales :

- *Présentation des comptes : ne serait-il pas mieux pour la transparence réelle des comptes communaux de présenter le résultat du ménage communal opérationnel et ajouter, resp. retirer les prélèvements et attributions aux fonds de réserve ainsi que les produits et charges exceptionnels (vente d'un terrain) ?*
- *La CoGeFi invite la Municipalité à plancher sur l'engagement d'un-e auxiliaire de police pour surveiller le parcage en complément de l'agent de sécurité publique ; il est régulièrement constaté que beaucoup de voitures sont mal parquées au centre du village et que peu d'amendes sont dressées lors des absences de ce dernier*

Propositions émises par la CoGeFi :

- *Réévaluer certains postes au bilan, ceci afin d'avoir des postes à jour et non surévalués ou sous-évalués (cf. exemple parcelle des Riaux)*
- *Mettre en place une politique pro-active de désendettement des finances communales. Les investissements devront à l'avenir être priorisés par le Conseil communal*
- *Il est absolument nécessaire que la marge d'autofinancement soit améliorée. Ceci contribuera à une meilleure capacité d'auto-financement. Voici quelques pistes de réflexions pour améliorer les comptes de résultats :*
 - *Amélioration de la rentabilité (ou plutôt diminution de la perte) des parkings*
 - *Favoriser la location des biens du patrimoine financier et réduire d'autant les locaux vides*
 - *Politique d'occupation des personnes aux prestations complémentaires dans le but de décharger le personnel communal*
 - *S'en tenir à la capacité d'autofinancement pour décider des investissements à réaliser durant l'année (introduire un critère supplémentaire de décision en plus de la capacité d'endettement)*

La CoGeFi remercie la Municipalité et estime que le document des « Comptes communaux 2016 » est un outil de travail complet dans les mains des conseillères et conseillers. Elle remercie notre exécutif pour tout le travail réalisé, loin d'être facile et populaire. Il est à noter qu'en acceptant les comptes 2016, le Conseil communal accepte également la liste des « dépassements de crédits accordés » à hauteur de CHF 156'418.05 (voir annexe no 1).

La commission gestion-finances préavis favorablement, à l'unanimité, le préavis 09/2017 « Comptes communaux 2016 ».

Le rapporteur
Raymond Vuadens

Annexe no 1 - Liste des crédits accordés, point de situation au 31.12.2016
(seuls les crédits présentant un dépassement sont cités)

- PPA La Braye, En Glacière et Monts-Chevreuils (préavis no 4/2001)

Crédit accordé : CHF 35'000.-	Montant dépensé : CHF 92'894.95
Ce préavis présente un dépassement	

- PPA L'Etambeau (préavis no 2/2010)

Crédit accordé : CHF 50'000.-	Montant dépensé : CHF 419'405.85
Subventions encaissées : CHF 312'839.20	Investissement net : CHF 106'566.65
Ce préavis présente un dépassement	

- Etablissement du PGA (préavis no 3/2012)

Crédit accordé : CHF 190'000.-	Montant dépensé : CHF 231'956.45
--------------------------------	----------------------------------

Ces dépassements représentent un montant total de CHF 156'418.05

Certains autres crédits comportent des remarques plutôt techniques au sujet des conclusions des préavis ; nous ne mentionnons pas ici les remarques émises, aucun dépassement n'ayant été constaté.